



ÉCOLE DE
GÉRIATRIE ET DE
GÉRONTOLOGIE
MONTPELLIER - NÎMES



La coordination (Partie 1)



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



CM2332 - Cyril LESENNE

La coordination



- Partie 1 : Qu'est ce que la coordination ?
- Partie 2 : la fonction de coordinateur

Qu'est-ce que la coordination?



Définition

Agencement logique des parties d'un tout en vue d'obtenir un résultat déterminé.

Ex: La coordination des secours. (*Le Robert 2022*)

Action de coordonner; harmonisation d'activités diverses dans un souci d'efficacité (*Larousse 2022*)

Quel est le rôle de la coordination?



Traditionnellement, les approches visant l'organisation ont développé de nombreuses méthodes pour optimiser la division du travail et coordonner les acteurs. Cela date du temps de l'organisation scientifique du travail et de la généralisation du travail à la chaîne.

A l'extrême, nul besoin de coopération : certains pensent, d'autres vivent. La coordination est assurée par une autorité qui valide les prescriptions d'opération, indique les bons enchaînements et vérifie que les actions soient exécutées par les personnes désignées, dans les temps impartis et en utilisant les moyens définis. L'autorité définit même les procédures à suivre en cas de problème.

Une fois la répartition des rôles et des responsabilités faites, la coordination apporte un gain de temps important, de la sécurité dans la mise en œuvre et, en fin de compte, de la sérénité pour les acteurs.

Qu'est-ce que la coordination des soins?



La coordination est un facteur essentiel d'amélioration de la prise en charge des patients et de l'efficacité des soins. Elle vise non seulement des pathologies chroniques mais concerne aussi des populations complexes dont les besoins de santé ne peuvent se résumer au seul domaine médical et exigent une pluridisciplinarité des soins.

Cette fonction mobilise des qualités et des compétences spécifiques, au-delà des compétences propres à la fonction de soignant. Parmi celles-ci on peut évoquer la nécessité d'intégrer la notion de démarche transversale et la notion d'**interdisciplinarité**, de savoir s'impliquer et s'ajuster en permanence en fonction des interlocuteurs.



Qu'est-ce que la coordination des soins?



On distingue deux types de coordination :

- La coordination opérationnelle de proximité exercée par les maisons de santé pluri professionnelles, les centres de santé polyvalents, les équipes de soins de proximité. L'équipe de premier recours assure l'expertise et la coordination de la prise en charge du patient pour une bonne orientation dans le système (coordination clinique).
- La coordination d'appui de territoire exercée par les pôles de santé de territoire, les réseaux de santé, les groupements libéraux de professionnels de santé. Cette coordination au service des équipes de premier recours prend en charge les patients en "situation complexe" (plusieurs pathologies, hospitalisations répétées, isolement social...). Les professionnels de santé peuvent avoir besoin d'un appui pour évaluer et coordonner la prise en charge à domicile (intervenants des champs social, médico-social, sanitaire...)



Qu'est-ce que la coordination des soins?



Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme « Ma Santé 2022 » les professionnels libéraux de santé sont appelés à jouer, au sein des territoires, un rôle accru pour faciliter l'accès aux soins et améliorer la qualité des prises en charge. Cette stratégie repose notamment sur la coordination des soins appuyée par une stratégie numérique. De plus, la situation sanitaire a confirmé la nécessité de favoriser les synergies entre professionnels de santé libéraux, et les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Comment s'organise le parcours de soins?



La coordination des soins passe par la coopération entre professionnels de santé et peut prendre la forme de :

- Équipe de soins primaires (ESP)
- Équipe de soins spécialisés (ESS)
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Équipe de soins primaires (ESP):



Une équipe de soins primaires réunit plusieurs professionnels de santé dits de premiers recours (les médecins généralistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes). Le but étant d'avoir un exercice centralisé et structuré autour du patient et par conséquent d'améliorer le parcours de soins ainsi que la prise en charge des soins non programmés, en passant par un projet défini par l'équipe. Le médecin traitant est au cœur du dispositif.

Le projet d'une ESP établit des objectifs, des membres, des modalités de travail pluriprofessionnel et des modalités d'évaluation. Il est ensuite soumis à l'ARS pour faire l'objet d'une contractualisation entre l'ESP et l'ARS.



Équipe de soins spécialisés (ESS):



Une équipe de soins spécialisée est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.



Maison de santé Pluriprofessionnelle (MSP):



Une maison de santé pluriprofessionnelle est une forme d'ESP. Elle regroupe donc des professionnels de santé de premiers recours d'une même zone géographique en vue d'un exercice coordonné et libéral. Elle peut être mono-site (tous les professionnels de santé de l'ESP sont réunis dans le même bâtiment) ou multisites (les professionnels de santé de l'ESP exercent dans des lieux différents).

Les maisons de santé :

- assurent des activités de soins sans hébergement,
- peuvent participer à des actions de santé publique,
- peuvent participer à des actions de prévention, d'éducation pour la santé,
- peuvent participer à des actions sociales.



Communauté Professionnelle Territoriale de santé (CPTS):



Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est une structure de coordination et de collaboration entre les professionnels de santé, qui vise à améliorer l'organisation et la qualité des soins de santé dans une zone géographique donnée.

Plus précisément, une CPTS regroupe des professionnels de santé libéraux, des centres de santé, des établissements de santé, des services médico-sociaux, des représentants des usagers et des élus locaux. Elle est créée dans le but de répondre aux besoins de santé de la population de son territoire, en favorisant la coordination des professionnels de santé, la mise en place d'actions de prévention et de dépistage, et la facilitation de l'accès aux soins.

Il existe 4 tailles de CPTS en fonction du nombre d'habitants sur le territoire. Ce territoire est choisi par les professionnels et doit être cohérent. Le projet de santé de la CPTS donne lieu à la signature d'Accords Conventionnels Interprofessionnels (ACI) entre la CPTS, la CPAM (et parfois l'ARS).



Communauté Professionnelle Territoriale de santé (CPTS):



Les missions des CPTS sont diverses et peuvent varier en fonction des besoins locaux, mais elles comprennent généralement :

- M1 : Amélioration de l'accès aux soins : améliorer l'accès pour tous à un médecin traitant (objectif : 98% des patients en Affection Longue Durée doivent avoir un MT d'ici fin 2024).
- M2 : Amélioration des parcours de santé des habitants.
- M3 : Participer à la prévention sur le territoire.
- M4 : Plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- M5 (Facultative) : Améliorer la pertinence et la qualité des soins.
- M6 (Facultative) : Accompagner les professionnels de santé du territoire.

Les CPTS sont une réponse aux enjeux de la santé territoriale en France, en favorisant la coopération entre les différents acteurs de santé et en contribuant à la réduction des inégalités de santé.

Centre de santé:

Les centres de santé sont des structures d'exercices regroupés de premier recours, permettant de répondre aux enjeux d'accès à une prise en charge coordonnée de qualité.



La définition des modèles "centre de santé" est inscrit dans l'article L6323-1 du code de la santé publique, modifié par *ordonnance le 12 janvier 2018. Ce sont des structures qui répondent en de multiples points à la transformation de l'organisation de l'offre de soins de ville, dite aussi ambulatoire.

Les centres de santé sont créés et gérés par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des établissements publics de santé, des personnes morales gestionnaires d'établissements privés de santé, à but non lucratif ou à but lucratif, des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

- Les centres de santé sont des structures d'**exercice collectif**.
- Les centres de santé appliquent le **tiers payant sans dépassement d'honoraires**.
- **Les équipes médicales sont salariées** du gestionnaire du centre de santé.
- Ils constituent des **lieux de stages pour les étudiants en médecine**.
- Ils peuvent être déclarés « centre universitaire » et constituer des **lieux de recherches**.
- Ils peuvent pratiquer des interruptions volontaires de grossesse.
- Ils peuvent mettre en œuvre des actions de santé publiques, de prévention et d'éducation



Les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination):



Cours spécifique

Historiques

Principes de fonctionnement

Enjeux nationaux

Les MAIA; PAERPA; CTA; Réseaux de santé.



Accompagnement social:

Si le code de la santé publique comporte de nombreux articles concernant la coordination, le code de l'action sociale et des familles en comporte également donnant de fortes prérogatives aux collectivités territoriales en termes de coordination fonctionnelle et organisationnelle.

Conseils départementaux

- Assistante sociale des services personnes âgées (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- Assistante de service sociale généraliste
- Maison de l'autonomie
- **Futur Service Public de l'Autonomie:**

L'objectif du service public départemental de l'autonomie (**SPDA**) est d'apporter **équité et simplicité dans le parcours des usagers**, quel que soit leur lieu de résidence ou l'objet de leur demande : inclusion, adaptation de l'habitat, accompagnement social.

Ce **guichet unique** permettra aux personnes âgées ou en situation de handicap et à leurs aidants, dans chaque département, d'**avoir accès de manière simplifiée à l'information et de pouvoir être orientées efficacement** en fonction des besoins et de la complexité des parcours.

Gestionnaire: la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (**CNSA**) et la direction générale de la cohésion sociale (**DGCS**)



Santé Mentale:



Le champ de la santé mentale est historiquement fortement impliqué dans les dynamiques de coordination, même si aujourd'hui ce secteur est en crise et peine à accomplir les missions qui lui étaient initialement dévolues, il reste un acteur important de la coordination sanitaire et sociale.

CMP: Centre Médico-psychologique
Organisation territoriale: La Sectorisation

D'autre part d'autres acteurs organisent la coordination territoriale et ont un impact fort sur l'organisation des parcours:

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

PTSM: Plan Territorial de Santé Mentale

CLSM: Contrat Local de Santé Mentale

CLS: Contrat Local de Santé

CTS: Conseil Territorial de santé

...etc...



Comment s'organise le parcours de soins?



L'e-santé, une composante majeure de la coordination des soins :

Le terme « e-santé » couvre un vaste domaine d'applications des technologies de l'information et de la télécommunication au service de la santé à savoir les logiciels des professionnels de santé (les logiciels d'aide à la prescription, les dossiers médicaux électroniques, ...) et la télémédecine (la téléconsultation, la télé-expertise..).

Les défis: Interopérabilité, utilisation correcte des outils et données de santé, marché très lucratif et concurrentiel...

Conclusion - Partie 1:



Si sur le papier, la coordination paraît claire et bien définie, sur le terrain le « qui fait quoi? » reste une question qui préoccupe l'ensemble des acteurs institutionnels, libéraux et les patients ainsi que leur représentant. Tout le monde se dit « faire de la coordination » or si tout le monde coordonne dans le sens premier du terme alors la coordination est impossible.

L'absence totale de définition, de cadre logique et de recherche de l'adéquation entre le degré nécessaire de coordination et les besoins de coordination sont aujourd'hui inexistantes et cette réflexion indispensable pour organiser de manière efficiente les parcours n'est pas à l'ordre du jour.

La fonction de coordinateur ou coordonnateur reste donc complexe et très dépendante du cadre de travail

La coordination (Partie 1)



- Merci de votre attention

* ordonnance le 12 janvier 2018 : <https://www.legifrance.gouv.fr/>



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES